

C. Etat Initial de l'Environnement

I. Milieu physique

1. Climatologie

Le climat du département de la Haute-Garonne est un climat tempéré aux influences océaniques et méditerranéennes.

La station météorologique la plus proche de Montpitol est celle de Toulouse-Blagnac, située à 20 km à l'Ouest de la commune.

Les données météorologiques enregistrées au niveau de cette station peuvent être extrapolées au secteur de Montpitol :

- ✓ La **température moyenne** annuelle enregistrée au niveau de la station est de 13,6°C. La moyenne annuelle des températures minimales est de 9,1°C et la moyenne annuelle des températures maximales est de 18,5°C.
- ✓ Concernant les **précipitations**, la hauteur d'eau moyenne annuelle relevée est de 638,3 mm. Cette valeur est inférieure à la moyenne française de 770 mm/an. Cela permet de qualifier le secteur de plutôt sec.

Enfin, une durée d'ensoleillement de 2 031 heures a été enregistrée. Cette valeur est supérieure à la moyenne nationale qui est de 1 973 heures. La commune est donc localisée dans un secteur plutôt ensoleillé avec un nombre de jours d'ensoleillement s'élevant à près de 83 jours.

2. Géologie

La géologie de la commune de Montpitol est marquée par la présence de terrains sédimentaires qui recouvrent toute la commune.

Le *substratum* du secteur est exclusivement d'âge Stampien et constituée de dépôts marno-molassiques. Des divisions ont été établies dans cet ensemble en fonction de critères paléontologiques et pétrographiques.

Sur la commune de Montpitol, on recense la présence de deux sous-étages :

- ✓ le Stampien supérieur (**g2c**) essentiellement constitué de sables peu agglomérés par un ciment calcaire,
- ✓ le Stampien moyen (**g2b**) composé principalement de marnes carbonatées, ocre ou jaune, et présentant ponctuellement des bancs de calcaire (**g2**).

Ces formations du Stampien, constituées de dépôts marno-molassiques, sont très tendres et facilement remaniées par les phénomènes d'érosion. Ainsi, on retrouve sur la commune deux séries de formations superficielles qui en dérivent :

- ✓ Des formations résiduelles de plateaux (**m-gRe**), d'1 à 2 mètres d'épaisseur. Composées de marnes sableuses et/ou carbonatées, elles prennent place sur les parties horizontales et les replats du secteur ;
- ✓ Des formations de pente, éboulis et solifluxions issus de la molasse (**m-gRc**), qui forment une couche argilo-limoneuse

de plusieurs mètres d'épaisseur et qui sont localisées sur les versants.

Enfin, les lits des cours d'eau qui traversent la commune sont couverts d'alluvions (**Fz**) de composition pétrographique assez homogène. C'est un limon d'inondation à éléments fins, parfois décalcifié, mais le plus souvent un peu calcaire. Ce limon repose directement sur la molasse ou la marne du *substratum*.

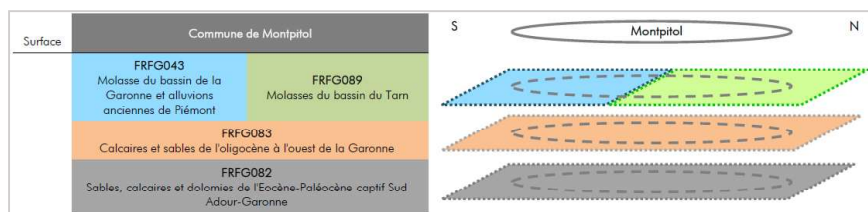


Figure 49 : La géologie de la commune de Montpitol, Source : Carte géologique de France, BRGM

3. . Hydrogéologie

a) Les masses d'eau concernant la commune

La commune de Montpitol se trouve au droit de plusieurs masses d'eau souterraines, dont les principales caractéristiques sont décrites dans le tableau suivant.



b) Etat des eaux souterraines

Aspect qualitatif

- ✓ **Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043)**

Une station de mesure localisée sur la commune de Mondouzil (31) à 10 km au Sud-Ouest de la commune de Montpitol permet de relever la qualité de l'eau de cette masse d'eau. Cette masse d'eau présente des caractéristiques hydrogéologiques mauvaises. Ce **mauvais état chimique**, évalué en 2008, est essentiellement lié à l'utilisation de pesticides et de nitrates dans le cadre d'activités agricoles.

- ✓ **Molasses du bassin du Tarn (FRFG089)**

Un qualitomètre relevant la qualité des eaux souterraines de la masse d'eau « FRFG089 : Molasses du bassin du Tarn » se trouve sur la commune de Busque (81) située à environ 26 km à l'Est. L'évaluation de l'état chimique réalisée en 2008 a conclu à un **mauvais état** de la masse d'eau essentiellement lié à la présence de nitrates.

- ✓ **Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083)**

Une station de mesure permettant de connaître la qualité de la masse d'eau FRFG083, est située sur la commune de Toulouse (31) à 16 km à l'Ouest de Montpitol. Cette station a permis de définir en 2008 un **bon état chimique** de la masse d'eau.

- ✓ **Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud Adour-Garonne (FRFG082)**

Enfin, un qualitomètre permettant de connaître la qualité de la masse d'eau est situé sur la commune de Blagnac (31) à 22 km à l'Ouest de Montpitol. L'**état chimique** relevé lors de l'état des lieux de 2008 est qualifié de **bon**.

Aspect quantitatif

✓ **Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043)**

Un piézomètre permettant d'évaluer l'état quantitatif de cette masse d'eau est situé à Toulouse (31), à environ 16 km à l'Ouest. La chronique piézométrique entre 1996 et 2015 est présentée ci-dessous

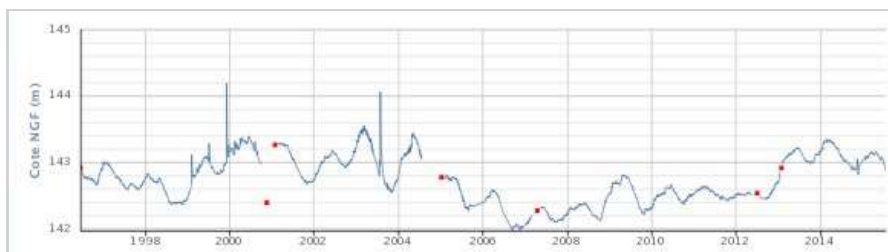


Figure 50 : Chronique piézométrique de la masse d'eau "FRFG043 - Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont " entre 1996 et 2015, à Toulouse Source : ADES Eau France - 09845C1426/F

✓ **Molasses du bassin du Tarn (FRFG089)**

L'état quantitatif de cette masse d'eau est évalué par le piézomètre se trouvant sur la commune de Bressols (82), à environ 40 km au Nord-Ouest de Montpitol. Le graphique suivant illustre l'évolution de l'état quantitatif de la masse d'eau entre 2003 et 2015.

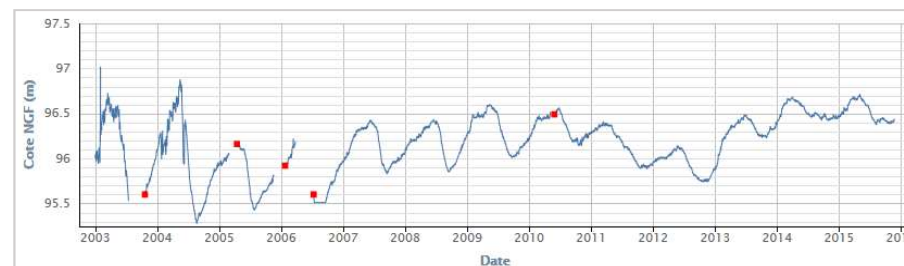


Figure 26 : Chronique piézométrique de la masse d'eau "FRFG089 - Molasse du bassin du Tarn " entre 2003 et 2015, à Toulouse, Source : ADES Eau France - 09307X0136/F

✓ **Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG083)**

Le piézomètre localisé sur la commune de Durance (47) à 138 km à l'Ouest de Montpitol, permet de décrire l'état quantitatif de la masse d'eau. Le graphique suivant présente la chronique piézométrique de la masse d'eau entre 2000 et 2015.

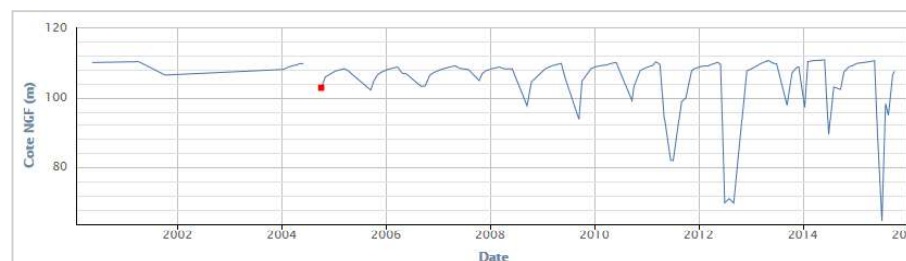


Figure 27 : Chronique piézométrique de la masse d'eau "FRFG083 - Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont " entre 2000 et 2015, à Durance, Source : ADES Eau France - 09016X0008/F1

✓ **Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud Adour-Garonne (FRFG082)**

Concernant cette masse d'eau, le piézomètre le plus proche est localisé dans la commune d'Eaunes (31), situé à 40 km au Sud-Ouest de Montpitol. Le graphique suivant compile les données relevées entre 1966 et 2015.



Figure 28 : Chronique piézométrique de la masse d'eau "FRFG082 - Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud Adour-Garonne " entre 1966 et 2015, à Eaunes Source : ADES Eau France - 10098A0004/F

De manière générale, une baisse du niveau piézométrique peut être liée à un déficit de précipitation et donc de recharge de la nappe et/ou à l'augmentation des prélèvements. C'est généralement un phénomène apparaissant en période sèche. A l'inverse, une augmentation du niveau piézométrique est due à une recharge de la nappe par les précipitations, cumulée ou non à une diminution des prélèvements.

On peut donc observer :

- ✓ **Les masses d'eau FRFG043 et FRFG089** qui présentent globalement des variations régulières entre l'augmentation et la diminution du niveau piézométrique entre les périodes de basses eaux (juillet-août) et de hautes eaux (janvier-février) ;
- ✓ **La masse d'eau FRFG083** qui présente un niveau de hautes eaux relativement constant avec des pics importants de diminution du niveau piézométrique en périodes sèches. Ces diminutions importantes et irrégulières d'une année sur l'autre traduisent une pression quantitative importante (prélèvement agricole...);
- ✓ **La masse d'eau FRFG082** qui présente des variations entre l'augmentation et la diminution du niveau piézométrique, relativement régulière au cours d'une petite période (peu visibles à cette échelle) avec toutefois, une tendance générale de diminution du niveau piézométrique.

4. Hydrologie

a) Réseaux hydrographiques

La commune de Montpitol est localisée au droit de la masse d'eau superficielle « **FRFR315B_3** Ruisseau de Marignol ». Cette masse d'eau concerne **le ruisseau de Marignol** qui longe la limite Ouest de Montpitol. Il s'agit d'un cours d'eau affluent de la Rivière Le Tarn qui court sur 9,5 km.

Un autre cours d'eau présent au droit de la commune est **le ruisseau de Laragou** (Photographie 1 ci-dessous). Ce ruisseau est un affluent du Girou et un sous-affluent de la Garonne. Il prend sa source sur la commune de Lavaur (81) et se déverse 13,4 km plus loin dans le Girou sur la commune de Gragnague (31).

D'autres cours d'eau, de plus petites importances, sont présents sur la commune de Montpitol :

- ✓ Le ruisseau de Las Canal (2,2 km), affluent du Ruisseau de Marignol,
- ✓ Le ruisseau de Gayssou (1,3 km), affluent du Ruisseau de Laragou,
- ✓ Le ruisseau de Ferrus, affluent du Ruisseau de Laragou,
- ✓ Le ruisseau de Labanal (1,8 km), affluent du Ruisseau de Laragou,
- ✓ Le ruisseau de Crabe Nègre (1,2 km), affluent du Ruisseau de Laragou.

Enfin, un lac est présent au Sud-Est de la commune, sur le cours du ruisseau de Laragou (Photographie 2 ci-dessus). Ce lac du Laragou est un lac de barrage de 44,8 hectares.



1. Le ruisseau de Laragou
Source : L'artifex



2. Le lac de Laragou
Source : L'artifex

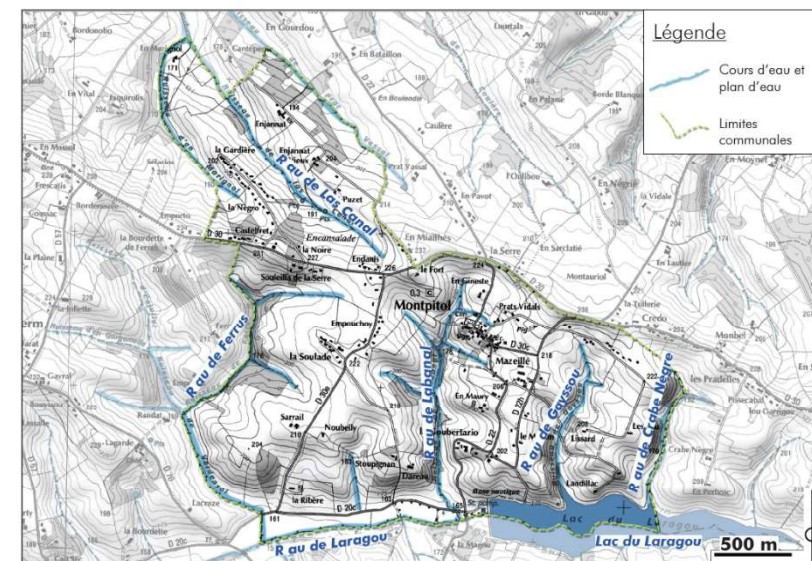


Figure 29 : Carte du réseau hydrographique sur la commune de Montpitol
Source : Géoportail/ Réalisation : L'Artifex

Le synoptique suivant permet d'illustrer deux bassins versants des cours d'eau, tous affluents de la Garonne.

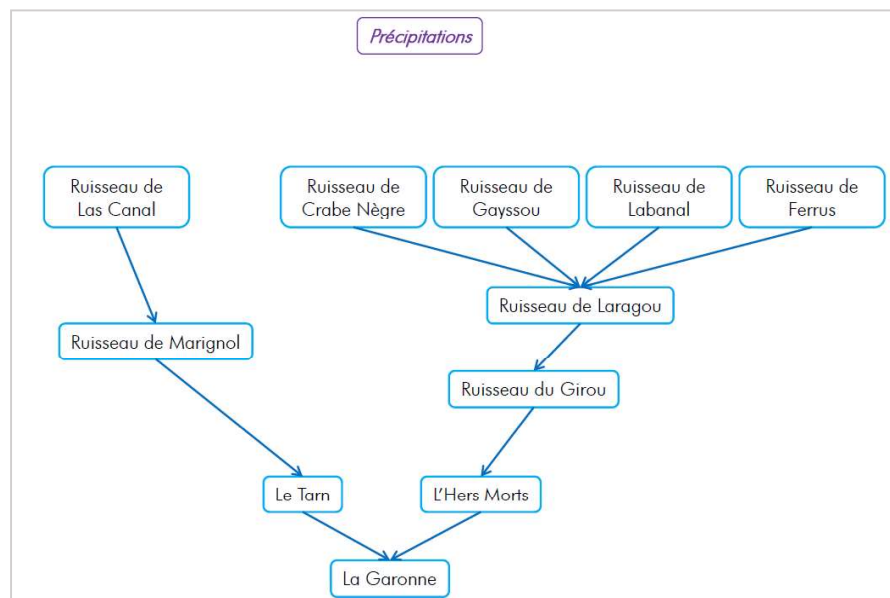


Figure 30 : Synoptique du réseau hydrographique sur la commune de Montpitol

b) Débit des cours d'eau

Aucune station de mesure de débit n'existe sur les cours d'eau de la commune.

Deux stations sont présentes sur le ruisseau du Girou, à proximité de Montpitol. La première se trouve sur la commune du Bourg-Saint-Bernard, une vingtaine de kilomètres en amont de la confluence du ruisseau de Laragou avec le Girou, la seconde sur la commune de Cépet, une quinzaine de kilomètres en aval de la confluence Laragou-Girou.

Le tableau suivant présente les caractéristiques hydrologiques du Girou, au niveau de ces 2 stations de mesures

	Surface du bassin versant	Débit moyen	Débit instantané maximal
Le Girou à Bourg-Saint-Bernard	285 km ²	1,310 m ³ /s (entre 1995 et 2015)	44,80 m ³ /s (le 11/03/2006)
Le Girou à Cépet	526 km ²	2,380 m ³ /s (entre 1968 et 2007)	124,0 m ³ /s (le 12/02/1972)

Des stations de mesures existent sur le Tarn, cependant, au vue de leurs distances à la commune de Montpitol et à l'importance du débit de cette rivière vis-à-vis des cours d'eau de la commune, les mesures de ces stations n'ont pas été étudiées.

c) Qualité des cours d'eau

La station de mesure « Le ruisseau de Laragou à Bonrepos-Riquet » (Code 05158090, numéroté 1° sur la carte ci-après) évalue la qualité des eaux du ruisseau de Laragou et se trouve sur la commune de Bonrepos-Riquet à 4 km au Sud de Montpitol. Les analyses réalisées entre 2012 et 2014 ont permis de conclure quant à la qualité du cours d'eau. Les résultats sont donnés en suivant :

- État physico-chimique : moyen,
- État chimique : non classé,
- État écologique : non classé.

Une station de mesure localisée dans le lac de Laragou (numérotée 2° sur la carte ci-après) permet d'en évaluer la qualité de l'eau. L'état des lieux de 2013 a permis de définir la qualité du cours d'eau :

- ✓ État écologique : moyen,
- ✓ État chimique : bon.

Une station de mesure (numérotée 3° sur la carte ci-après) est également présente sur le ruisseau de Marignol. Cependant, aucune donnée n'est consultable. Pour les mêmes raisons que pour l'état quantitatif, les stations de mesures qualitatives présentes sur le Tarn n'ont pas été étudiées

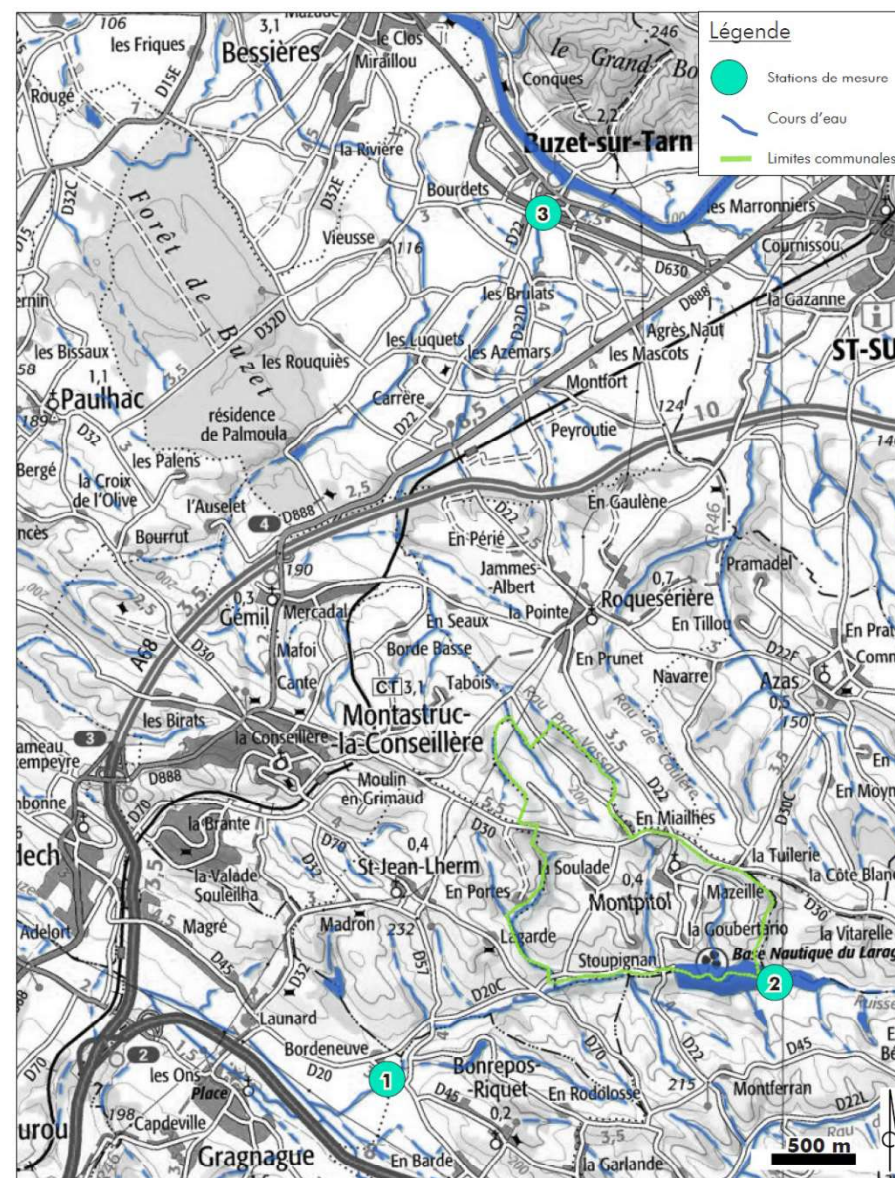


Figure 31 : Carte de localisation des stations de mesures qualitative, Source : IGN/
Réalisation : L'Artifex

II. Milieu naturel

1. Etude bibliographique

a) Les zonages écologiques réglementaires et de gestion

La carte page ci-contre localise l'ensemble des zonages réglementaires et de gestion dans un rayon de 10 km.

Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est composé :

- ✓ **Des Zones de Protection Spéciale (ZPS)** nommées au titre de la Directive Européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive Oiseaux).
- ✓ **Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ou des propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), nommés au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Habitats).

L'ensemble des informations provient de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). L'INPN est un système mis en place par le Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN) afin d'assurer de manière standardisée la restitution de données de synthèses nécessaires à l'expertise, à l'élaboration de stratégies de conservation et à la diffusion d'informations et de rapports nationaux et internationaux sur le patrimoine naturel français (espèces végétales

et animales, milieux naturels et patrimoine géologique). La DREAL ou le Conseil Général peuvent apporter des informations complémentaires.

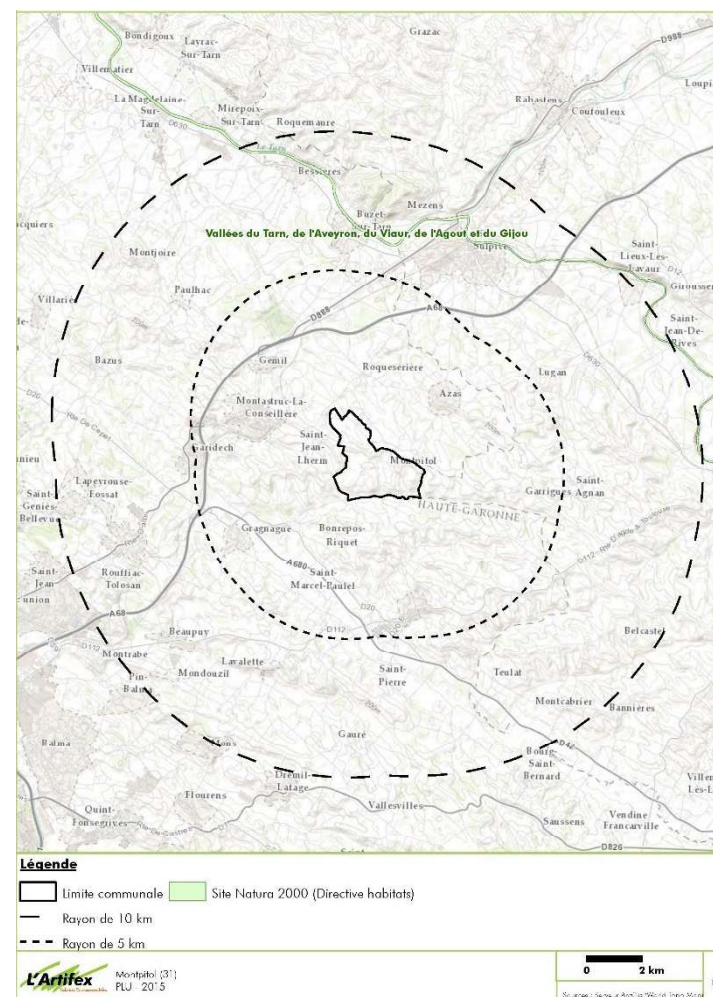


Figure 32 : Zonages écologiques réglementaires et gérés, source DREAL Midi-Pyrénées

ZPS (Directive Oiseaux)

Aucune ZPS n'a été recensée dans un rayon de 10 km autour de la commune.

ZSC (Directive Habitats)

Aucune ZSC n'a été recensée sur le territoire communal, mais un site a été localisé dans un rayon de 10 km :

La ZSC « **Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou** » (**FR7301631**), est localisée 7 km au Nord de la commune. L'ensemble du site comprend les vallées des principaux affluents du Tarn dans les départements du Tarn et de l'Aveyron. Les milieux concernés par cette protection sont les affleurements rocheux, les ripisylves, les boisements, les landes, les prairies et les cultures.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Il existe un autre type de zonage réglementaire situé à proximité du projet : **les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)** - (Articles L.411-1 et L.411-2, R.411-15 à R.411-17 du code de l'environnement – Circulaire n°90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques).

L'APPB a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions

particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée. Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

Aucun APPB n'a été recensé dans un rayon de 10 km.

Les réserves naturelles

Aucun zonage de ce type n'est identifié sur le territoire intercommunal ou à proximité.

La Trame Verte et Bleue (TVB)

D'après la loi de programmation de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, **la Trame Verte et Bleue (TVB)** d'un territoire se compose des espaces protégés et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité. La trame verte est ainsi constituée des grands ensembles naturels et des corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par la trame bleue, formée par les cours d'eau et leurs ripisylves.

Le projet de SRCE a été arrêté le 27 mars 2015 par le Préfet de région et le Président de la Région Midi-Pyrénées, dans les conditions prévues par l'article R.371-32 du code de l'environnement. Un atlas cartographique a été édité en décembre 2014.

Ce document a été consulté pour connaître les éléments majeurs de la TVB au sein de la commune de Montpitol.

Les éléments majeurs de la TVB à l'échelle de la commune sont recensés dans le tableau ci-après et sont présentés sur la planche cartographique du SRCE relative au secteur en suivant :

Élément de la commune identifiée sur le SRCE	Intérêt écologique
Ruisseau et lac du Laragou	Corridor : cours d'eau surfacique à conserver
Ensemble des ruisseaux	Corridor : cours d'eau à conserver

Le SCOT du Nord Toulousain

Le SCOT du Nord Toulousain est destiné à servir de cadre de référence et de cohérence pour les différentes politiques sectorielles : habitat (PLH), déplacements (PDU), développement commercial, environnement (Charte environnementale), organisation de l'espace (PLU),... Dans ce cadre il formule des prescriptions et des recommandations visant à organiser la trame verte et bleue.

Concernant Montpitol les éléments à prendre en compte sont de deux ordres :

- ✓ La préservation d'espaces naturels remarquables, il s'agit principalement des bois associés au ruisseau de Ferrus et au Lac du Larragou,
- ✓ La préservation des continuités écologiques vertes : le réseau hydrographique et la ripisylve qui lui est liée ainsi que des corridors entre les différents cours d'eau.

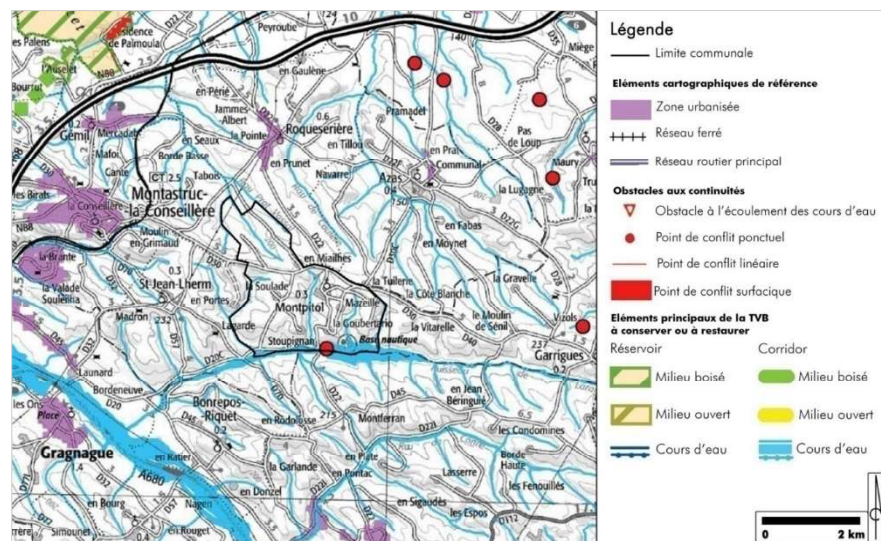


Figure 33 : Planche cartographique du SRCE Midi-Pyrénées relative au secteur d'études, Source : Région Midi-Pyrénées/ Réalisation : L'Artifex

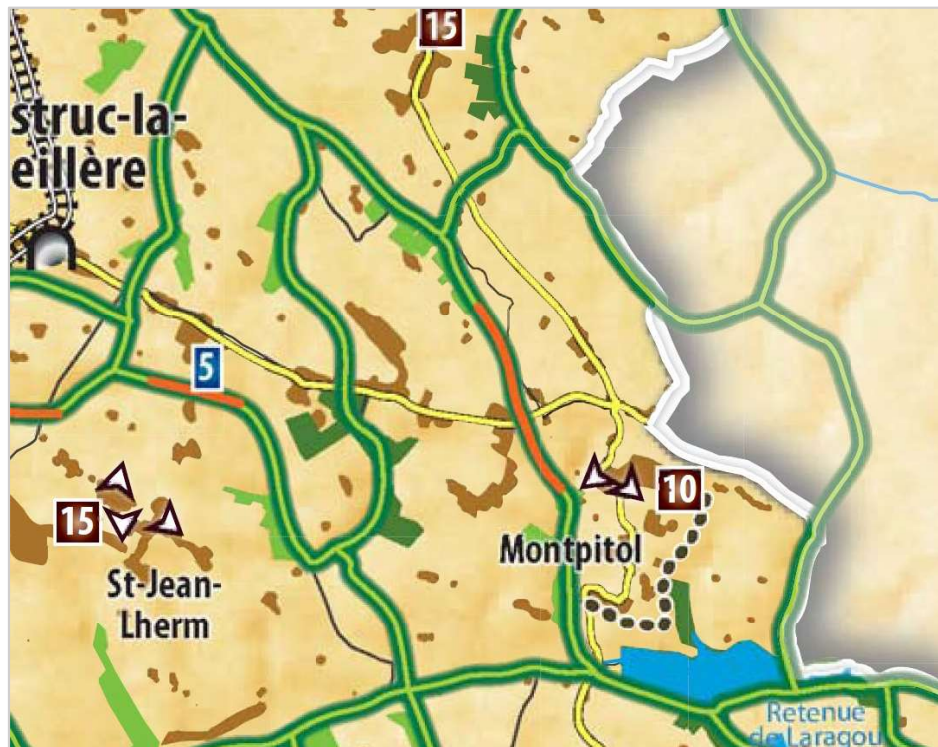


Figure 34 : extrait du DOO du SCOT Nord Toulousain



b) Les zonages écologiques d'inventaires

La carte suivante localise les zonages écologiques d'inventaires dans un rayon de 10 km.

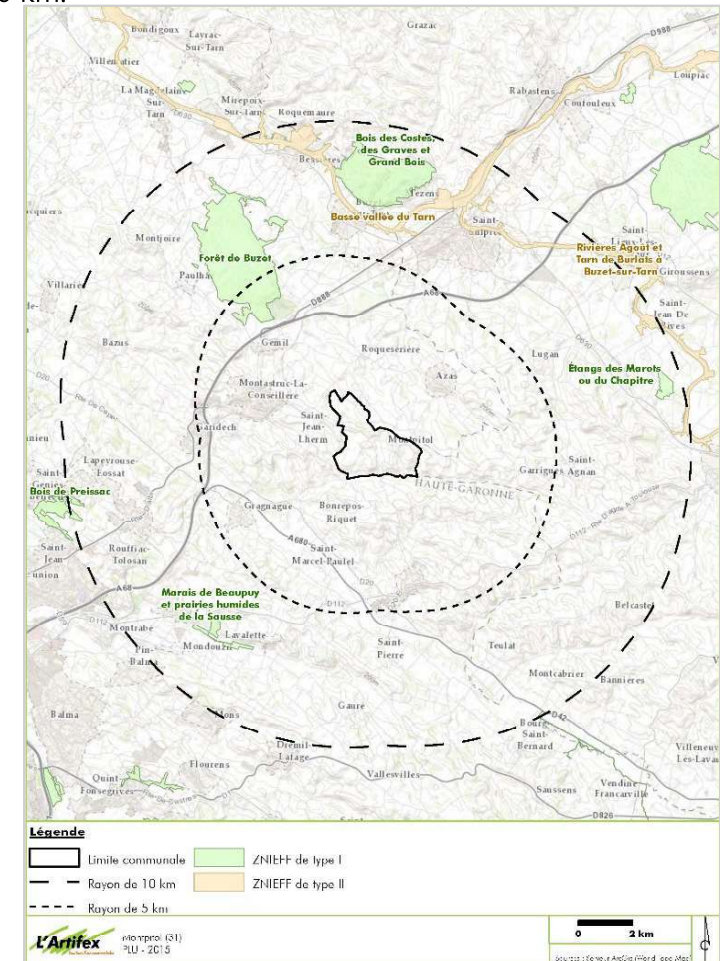


Figure 35 : Zonages écologiques d'inventaires, source DREAL Midi-Pyrénées

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** constituent un inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale. Il a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ✓ **Les ZNIEFF de type I** : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ✓ **Les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

ZNIEFF de type I

Aucune ZNIEFF de type I n'a été recensée sur la commune, 5 sont néanmoins localisées dans un rayon de 10 km :

- ✓ **Forêt de Buzet (730010260)**
- ✓ **Bois des Costes, des Graves et Grand Bois (730010262)**
- ✓ **Etangs des Marots ou du Chapitre (730030018)**
- ✓ **Marais de Beaupuy et prairies humides de la Sausse (730010253)**
- ✓ **Bois de Preissac (730010263)**

ZNIEFF de type II

Aucune ZNIEFF de type II n'a été recensée sur la commune, 2 sont néanmoins localisées dans un rayon de 10 km :

- ✓ **Basse vallée du Tarn (730030121)**
- ✓ **Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn (730030113).**

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Aucune ZICO n'a été recensée sur le territoire communal. Aucune ZICO n'est recensée dans un rayon de 10 km autour de la commune.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Cet inventaire des biotopes et habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages, a été établi en application de la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite « Directive Oiseaux ». Cette directive a pour objet la protection, la gestion et la régulation des oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire des Etats membres, en particulier des espèces migratrices. A partir de l'inventaire des ZICO (Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux), des zones de protection spéciale (ZPS) peuvent être désignées.

Aucune ZICO n'a été recensée sur le territoire ou à proximité.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est une compétence des départements ; elle relève de l'article L442-1 du Code de l'Urbanisme et est issue de la loi du 18 juillet 1985.

En Haute-Garonne, le département n'a pas encore classé d'espaces naturels en tant qu'ENS.

Les zones humides

Le code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. A cette fin, il vise en particulier la préservation des zones humides. Il affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. Il souligne que les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux doivent prendre en compte l'importance de la conservation, l'exploitation et la gestion durable des zones humides qui sont au cœur des politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations.

Pour ce secteur, l'inventaire des zones humides est à la charge du Conseil Départemental 31.

Une identification des zones humides potentielles a été réalisée à l'échelle départementale. Une prospection de terrain afin de vérifier la présence de zones humides effectives est actuellement en cours. Plusieurs zones ont été identifiées à l'échelle de la commune (Cf. illustration suivante).

Sur la commune de Montpitol, la finalisation de l'étude n'a retenu aucune zone humide potentielle dans le cet inventaire.

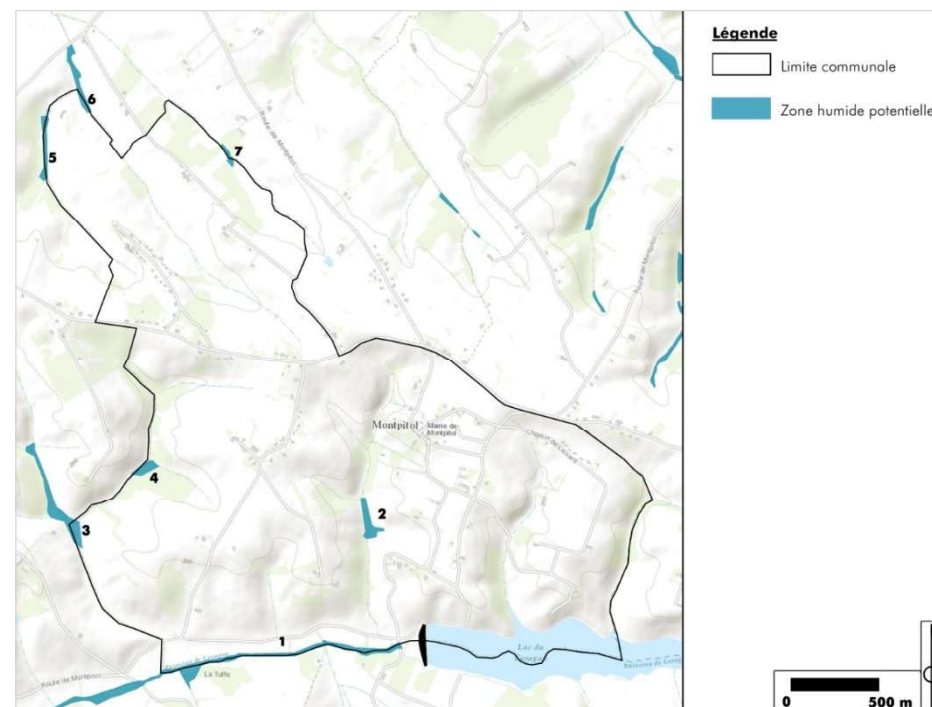


Figure 36 : Inventaire des zones humides potentielles Sources : Arc Gis (World Topo Map) / Ecotone

c) Autres données

La base de données BAZNAT, mise en ligne par l'association Nature Midi-Pyrénées, mentionne plusieurs espèces patrimoniales protégées dans au moins un département de Midi-Pyrénées, à l'échelle de la commune de Montpitol :

Mammifères :

- ✓ Genette commune (*Genetta genetta*)

Oiseaux :

- ✓ Chouette chevêche (*Athene noctua*)
- ✓ Effraie des clochers (*Tyto alba*)
- ✓ Vautour fauve (*Gyps fulvus*)

d) Bilan des zonages et inventaires

Le tableau suivant récapitule les zonages écologiques présents au sein du territoire communal :

Type	Nom	Identifiant	Description
TVB	Lac du Laragou et ruisseau du Laragou	/	Corridor : cours d'eau à conserver
	Ensemble des ruisseaux	/	Corridor : Cours d'eau à conserver
SCoT	SCoT Nord-Toulousain	/	Bois : espaces naturels remarquables à préserver, Corridors : préservation des continuités écologiques vertes

2. Habitats naturels principaux identifiés sur la commune

a) Milieux ouverts

Les grandes cultures



Figure 372 : Grande culture
Source : L'Artifex

Description : les grandes cultures constituent la matrice dominante en termes d'occupation du sol sur la commune. Les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux occupent des parcelles de grandes tailles sur l'ensemble de la commune.

Intérêt floristique : Ces milieux sont caractérisés par une très faible diversité, compte tenu des techniques culturales mises en œuvre (labour, amendement, traitements phytosanitaires...). Les bordures

des champs accueillent parfois des populations d'adventices, avec plusieurs espèces patrimoniales messicoles.

Intérêt faunistique : Dans la mesure où ces milieux font l'objet de fréquentes perturbations d'origine anthropique, leur intérêt vis-à-vis de la reproduction de la faune est très limité.

Des oiseaux comme l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) ou le Cochevis huppé (*Galerida cristata*) sont susceptibles d'y nicher, mais avec un risque non négligeable de destruction des couvées.

En période hivernale, les chaumes offrent une source de nourriture, notamment pour les fringilles comme le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), le Chardonneret élégant (*Carduelis chloris*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), etc. A noter que ces espèces nichent dans les arbres, et nécessitent donc la présence de boisements, haies ou jardins afin d'effectuer leur cycle biologique complet, ce qui n'est pas le cas ici.

L'intérêt écologique global de ces parcelles en agriculture intensive est très limité, notamment à cause de leurs importantes surfaces, de l'absence de haies et de zones fauchées en bordure de parcelle.

Prairie de fauche et de pâture



Figure 383 : Grande culture
Source : L'Artifex

Description : Ces milieux très ponctuels sur la commune sont limités sur de petites parcelles. La Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) ou la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) dominent très souvent le cortège, accompagnées par le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), l'Agrostis commun (*Agrostis capillaris*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et une importante diversité d'autres espèces.

Intérêt floristique : D'une manière générale, les prairies pâturées n'ont pas d'intérêt patrimonial majeur. Les espèces végétales qui y sont inféodées ne présentent pas de caractère de rareté et la flore y est plus pauvre que dans les prairies de fauche. Cependant, elles

constituent des milieux ouverts d'intérêt local, permettant l'expression de la flore spontanée.

Intérêt faunistique : Par leur diversité en espèces végétales et donc en fleurs, les prairies attirent particulièrement l'entomofaune, et notamment les lépidoptères. Les pâtures sont aussi fréquentées par des oiseaux remarquables, comme le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*) ou l'Alouette lulu (*Lullula arborea*). Les lisières peu perturbées exposées Sud, à l'interface des haies et des prairies, sont propices aux reptiles, avec le Lézard des murailles (*Lacerta muralis*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) ou la Couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*).

Si les prairies mixtes ne constituent pas des habitats patrimoniaux, leur intérêt local pour la faune est indéniable. Elles forment avec les haies et les boisements, une trame bocagère (agrosystèmes extensifs), au sein d'une commune dominée par les cultures.

Friche vivace et jachère

Figure 64 _ Source : L'Artifex

Description : Les friches vivaces correspondent aux jachères de cultures, parcelles agricoles abandonnées ou aux abords de cultures. Elles sont caractérisées par une strate herbacée dense et haute et par l'apparition ponctuelle d'espèces ligneuses. Les peuplements, souvent peu structurés, empruntent leurs espèces aux cortèges des friches et des prairies.

Intérêt floristique : Ces habitats constituent des milieux ouverts peu perturbés et peuvent abriter certaines espèces patrimoniales en saison.

Intérêt faunistique : Tout comme les prairies, les friches vivaces sont riches en fleurs, et favorables à l'entomofaune (lépidoptères, orthoptères, ...). Le Dectique à front blanc (*Decticus albifrons*) y est

commun. Ces milieux sont aussi fréquentés par la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), un oiseau qui niche dans les hautes herbes. En association avec les haies et les lisières des boisements, ces milieux forment un habitat favorable au cortège avifaunistique d'agrosystèmes extensifs, comprenant plusieurs espèces patrimoniales comme l'Alouette lulu.

Les friches vivaces et jachères détiennent un rôle essentiel de refuges et sont également des sites de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces faunistiques. Les jachères permettent également de préserver la flore messicole et un grand nombre d'espèces patrimoniales.

Prairie humide



Figure 65 _ Source : L'Artifex

Description : Ces milieux humides ponctuels sont localisés aux abords du ruisseau du Laragou et de Prat Vassal. Ils sont caractérisés par une communauté dense de plantes vivaces inférieures à 1 m et sont pour la plupart exploitées par fauchage. Des espèces caractéristiques des zones humides telles que la Menthe à feuille ronde (*Mentha suaveolens*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*) ont été observées. Quelques espèces plus mésophiles comme la Pulicaire (*Pulicaria dysenterica*), la Picride fausse vipérine (*Picris echioides*) ou le Chanvre d'eau (*Lycopus europaeus*) ont également été recensées. Il s'agit ici des milieux les mieux conservés sur le territoire communal.

Intérêt floristique : Ces milieux se rapprochent des habitats d'intérêt communautaire et peuvent présenter une diversité floristique élevée avec la présence d'espèces patrimoniales. Leur état de conservation dépend de la gestion qui leur est conférée.

Intérêt faunistique : Par la présence de nombreuses fleurs, ces milieux attirent particulièrement l'entomofaune phytophages (orthoptères et lépidoptères) servant eux-mêmes de proies à l'avifaune et aux micro-mammifères.

Ces zones humides ont un intérêt patrimonial à la fois floristique et faunistique et doivent être conservées. Ces prairies humides forment les milieux les mieux structurés sur la commune de Montpitol.

b) Milieux boisés

Chênaie



Figure 66 _ Source : L'Artifex

Description : Le taux de boisement sur la commune est relativement faible. Les boisements sont principalement dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Lors de conditions localement plus xérophiles, le Chêne pubescent (*Q. pubescens*) s'installe. La strate arbustive très dense est dominée par la Ronce (*Rubus* sp.), l'Eglantier (*Crataegus monogyna*), le Troène (*Ligustrum vulgare*) ou la Clématite flammette (*Clematis flammula*). D'une manière générale, l'intérêt de ces milieux est limité : les boisements s'étendent sur des surfaces limitées, ce qui laisse pénétrer l'effet de lisière dans la quasi-totalité des sous-bois.

Intérêt floristique : Les cortèges peu structurés de ces boisements globalement perturbés ne présentent pas d'intérêt particulier. Ces milieux boisés participent toutefois à la diversité floristique locale.

Intérêt faunistique : Les boisements détiennent un rôle local de corridor biologique, permettant à la faune de circuler.

Par ailleurs, un cortège faunistique spécifique est inféodé aux milieux forestiers (mammofaune notamment). Vis-à-vis de l'avifaune, la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) ou le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) sont caractéristiques de ces milieux. Les trous de pics peuvent servir de gîtes aux chiroptères arboricoles comme les noctules (*Nyctalus* sp.), les oreillards (*Plecotus* sp.) ou les pipistrelles (*Pipistrellus* sp.).

Les boisements étant globalement peu matures ne présentent pas d'intérêt patrimonial. Cependant, ils sont caractérisés par des cortèges floristiques et faunistiques spécifiques, et forment ainsi des réserves de biodiversité commune, non négligeables sur un territoire tel que la commune de Montpitol dont la surface est dominée par les grandes cultures.

Haies et vieux arbres



Figure 39 : haie relictuelle
Source : L'Artifex



Figure 40 : chêne isolé
Source : L'Artifex

Description : Le réseau de haies champêtres constitue un linéaire discontinu et résiduel sur la commune de Montpitol. Ces haies accompagnent généralement les ruisseaux, fossés et bord de routes. Elles présentent deux types de profils :

- ⦿ elles forment un simple cordon arbustif ou buissonnant n'offrant pas d'abris pour la faune, ou
- ⦿ elles peuvent être pluristratifiées et composées d'arbres, arbustes et buissons permettant le refuge et la nidification.

Ces haies présentent une diversité d'arbres et arbustes commune dans la région comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Noisetier (*Corylus sp*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Peuplier noir (*Populus nigra*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Prunellier (*Prunus spinosa*). Localement, de vieux arbres isolés (Chêne pédonculé (*Quercus Robur*), Noyer (*Juglans regia*) et Peuplier (*Populus sp.*) ont été conservés.

Intérêt floristique : Les espèces végétales qui sont inféodées aux haies champêtres sont communes des lisières et ne présentent donc pas de caractère particulier de rareté.

Intérêt faunistique : D'une manière générale, les haies jouent un rôle local de corridor biologique, permettant à la faune de circuler. Mais cette fonction est compromise par leur discontinuité. L'effet de lisière, à l'interface des milieux ouverts, crée des micro-habitats favorables aux reptiles qui les utilisent en tant que solarium. L'avifaune appréciant les milieux ouverts peut nicher dans les arbres, avec potentiellement l'Alouette lulu, le Bruant proyer ou d'autres espèces bocagères.

Les haies pluristratifiées sont rares et discontinues sur la commune. Elles ne permettent pas de jouer un rôle de corridor ou de lien entre les boisements.

c) Les milieux humides

Milieux courants



Figure 69 : ruisseau de Gayssou
Source : L'Artifex



Figure 70 : ruisseau Las Canal
Source : L'Artifex

Description : Les ruisseaux et rivières traversant la commune ont fait l'objet de recalibrages anciens et ne sont désormais plus entretenus. L'état de la végétation est variable, en fonction des secteurs traversés (absence de ripisylve fréquente). Les ripisylves les mieux conservées sont rares et sont peuplées par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), le Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*) ou les Saules (*Salix alba*, *Salix atrocinerea*) accompagnés par d'autres essences. On retrouve régulièrement la présence d'une végétation subsponnée et pionnière avec le Robinier (*Robinus pseudoacacia*), la Ronce (*Rubus fruticosus*) ou le Lierre (*Hedera Helix*).

Intérêt floristique : L'état de conservation de ces ripisylves étant médiocre, ces milieux ne forment pas des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt faunistique : En association avec les zones humides, les ripisylves constituent un élément majeur de la trame verte locale. Elles abritent en effet beaucoup d'espèces associées aux milieux humides. D'autres espèces y sont aussi favorisées, comme le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), etc. Les amphibiens qui se reproduisent dans les plans d'eau ou les noues trouvent dans les ripisylves un milieu favorable pour l'hibernation. Les couleuvres d'eau du genre *Natrix* sont communes dans ce type de milieu. Enfin, plusieurs libellules patrimoniales comme la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) sont susceptibles de fréquenter ces milieux.

Les ripisylves peuvent constituer des habitats patrimoniaux ayant un rôle fonctionnel majeur, en tant que composante de la Trame Verte et Bleue. Leur discontinuité porte néanmoins préjudice à la diffusion de la biodiversité à une échelle locale.

Milieu stagnant



Figure 71 : lac du laragou Source : L'Artifex

Description : La commune présente un plan d'eau en limite Sud-Est de la commune. Il s'agit d'un milieu globalement dégradé par une gestion importante (recalibrage et débroussaillage des berges...).

Intérêt floristique : Les berges abruptes et l'entretien fréquent limitent fortement l'étendue des communautés végétales.

Intérêt faunistique : Ces milieux stagnants permettent habituellement le maintien d'un cortège avifaunistique des milieux palustres, ainsi que la reproduction des amphibiens et des odonates les moins exigeants. L'absence de ripisylve limite le développement de ces espèces animales.

L'entretien intensif des berges réduit le développement de la faune et la flore. L'intérêt local de cette étendue d'eau est ainsi fortement réduit.

3. Bilan : fonctionnement écologique de la commune

a) Aspect structural

Les corridors à conserver ou à restaurer sont identifiés sur la carte en page suivante. Il s'agit de noyaux de biodiversité commune formés par les structures suivantes :

L'ensemble des bosquets entrent dans la composante locale de la TVB et forment des corridors préférentiels de déplacement pour la faune forestière en corrélation avec le réseau de haies. Mais cet ensemble est ponctuel et ne forme pas un maillage suffisamment régulier pour former un corridor écologique majeur.

Les cours d'eaux et leurs **ripisylves** associées constituent aussi des éléments de la TVB locale. Ces habitats permettent le maintien du cortège avifaunistique des milieux palustres (nidification et hivernage), ainsi que la reproduction des amphibiens et des odonates. Les ripisylves parfois dégradées ne permettent pas la formation d'un corridor continu.

b) Aspect patrimonial

Les prairies humides en bord de cours forment des habitats d'intérêt patrimonial et doivent d'être conservés.

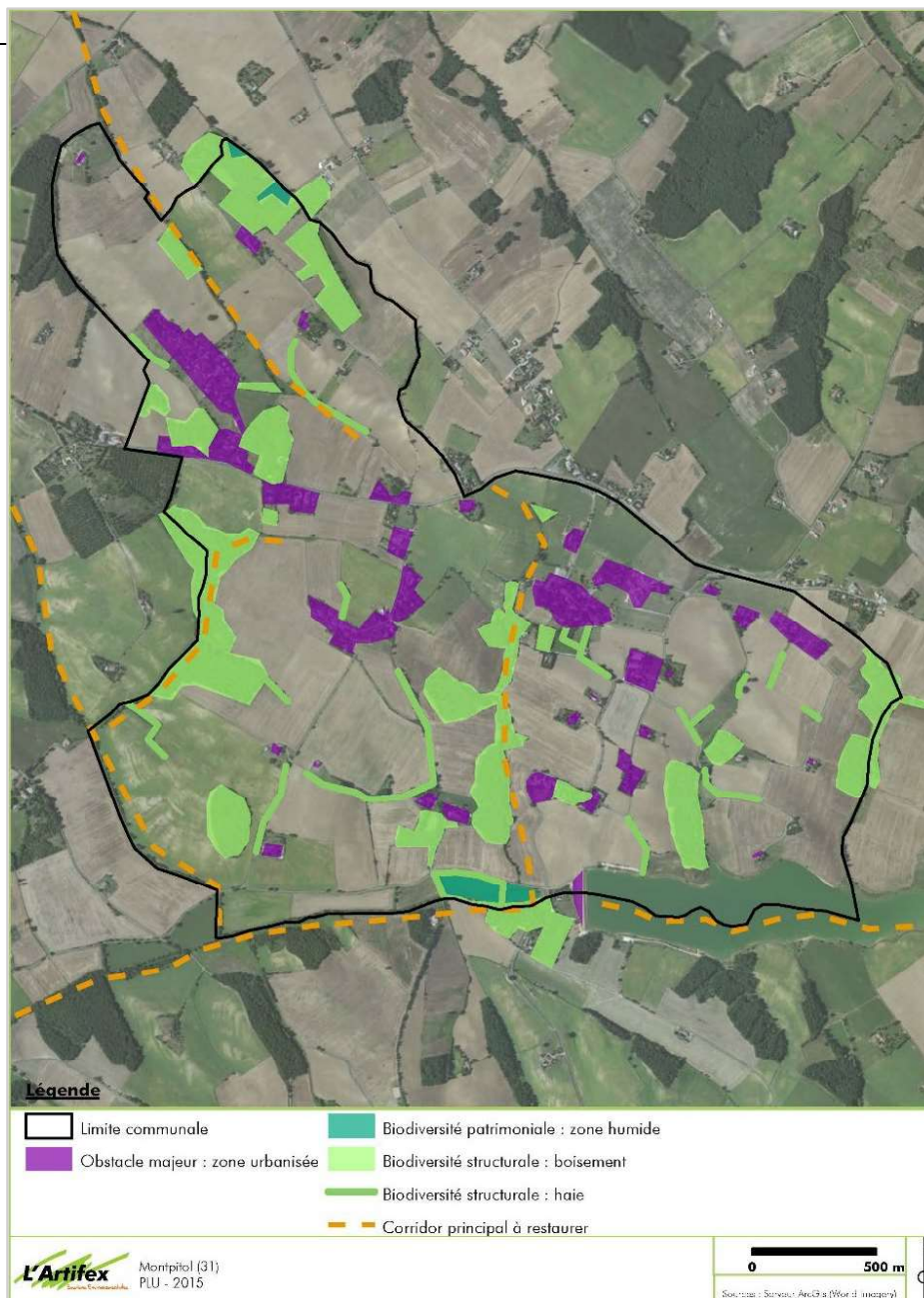


Figure 72 : Fonctionnement écologique de la commune de Montpitol, réalisation L'Artifex